

## Un diplôme d'honneur pour la ville de Thionville



Quoi de mieux pour commencer une nouvelle année que de se voir attribuer un diplôme et quel diplôme quand celui-ci vous est octroyé par la Grande Chancellerie de l'ordre de la Légion d'honneur.

Entre juin 1919 et juillet 1920 de nombreuses villes françaises vont être décorées de la Légion d'honneur. Ce sont, par ordre, Bitche, Reims, Dunkerque, Strasbourg Phalsbourg, Arras, Lens, Cambrai, Douai, Longwy, Bapaume, Nancy, Metz, Béthune, Soissons, Thionville, Noyon, Château-Thierry.

En janvier 1920, après une manifestation d'envergure, la ville s'était donc vu décerner, des mains du Président Raymond Poincaré, la fameuse décoration suprême. Mais une fois la médaille reçue il ne manquait donc plus que le diplôme certifiant son attribution et confirmant son grade de chevalier.

Le 27 janvier 1923 c'est chose faite. En complément de sa décoration, la ville pourra désormais encadrer son diplôme qui vient confirmer le décret du 15 janvier 1920 qui reconnaissait que la ville « par son héroïque résistance à l'invasion ennemie de 1792, 1814-1815, 1870, a bien mérité de la Patrie. Inébranlablement fidèle à la France pendant 48 années d'asservissement et de souffrances ».

Malheureusement François Zimmer, le maire qui avait accueilli en grande pompe le président de la République et la Grande Duchesse Charlotte de Luxembourg et qui avait été lui-même fait chevalier de la Légion d'honneur en 1919, sur proposition du ministre des Affaires

Etrangères, n'est plus. C'est donc son successeur, Gabriel Mauclaire, qui réceptionnera le courrier.

Titre : Le diplôme de chevalier de la Légion d'honneur de la Ville de Thionville

Date d'édition : 1923

Format : impr. photoméc. ; 49,5 x 65 cm.

Cote : 46 Fi 50